



Poulin Retout & Associés

Hubert POULIN
Jean-Paul RETOUT

LA MAISON DE L'AMITIE, LA DEFENSE

Siège social : 4 Place Carpeaux 92800 Puteaux

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris - Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

160, rue Montmartre - 75002 PARIS - Tél. : 01 55 80 70 20 - Fax : 01 55 80 70 29

Bureau secondaire : 53, boulevard Victor-Hugo - 78300 POISSY - Tél. : 01 39 79 05 77 - Fax : 01 39 79 04 99

contact@poulinretout.fr - www.retout.fr

S.A.R.L. au capital de 516.000 Euros - R.C.S. Paris B 454 008 996 - Code A.P.E. 6920 Z - T.V.A. FR45454008996

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association la maison de l'amitié, la Défense relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes :

Fonds dédiés

S'agissant plus généralement des règles et principes comptables appliqués par votre association en matière de fonds dédiés, nous avons vérifié le caractère approprié de ceux-ci. Nous nous sommes assurés de leur correcte estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux adhérents.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 16 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

POULIN RETOUT & ASSOCIES



Hubert POULIN

Associé- Commissaire aux comptes

BILAN

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	44 211	6 600	37 612	19 896	17 716	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 613	4 439	2 174	852	1 322	
Autres immobilisations corporelles	998	729	269	602	- 333	
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	152		152	152		
TOTAL (I)	51 975	11 767	40 207	21 501	18 706	
Stocks en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes				2 860	- 2 860	
Créances usagers et comptes rattachés	533		533		533	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	3 680		3 680	653	3 027	
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	34 275		34 275	18 154	16 121	
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	286 076		286 076	224 677	61 399	
Charges constatées d'avance	3 720		3 720	2 316	1 404	
TOTAL (II)	328 284		328 284	248 660	79 624	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	380 259	11 767	368 491	270 161	98 330	

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	186 054	185 388	666
. Résultat de l'exercice	38 446	666	37 780
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	46 993		46 993
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	271 494	186 054	85 440
Provisions pour risques et charges		16 440	- 16 440
TOTAL (II)		16 440	- 16 440
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources	31 000		31 000
TOTAL (III)	31 000		31 000
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	19 368	22 103	- 2 735
Autres	44 229	45 563	- 1 334
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	2 400		2 400
TOTAL (IV)	65 998	67 667	- 1 669
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	368 491	270 161	98 330
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	533		533		533	N/S
Montants nets produits d'expl.	533		533		533	N/S
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			297 626	264 767	32 859	12,41
Cotisations			795	990	- 195	-19,70
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			38 715	14 671	24 044	163,89
Reprise de provisions						
Transfert de charges			44 242	5 955	38 287	642,94
Sous-total des autres produits d'exploitation			381 379	286 382	94 997	33,17
Total des produits d'exploitation (I)			381 912	286 382	95 530	33,36
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			541	444	97	21,85
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			541	444	97	21,85
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				12 000	- 12 000	-100
Sur opérations en capital			3 007	570	2 437	427,54
Reprises sur provisions et transferts de charges			16 440	3 500	12 940	369,71
Total des produits exceptionnels (IV)			19 447	16 070	3 377	21,01
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			401 900	302 896	99 004	32,69
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			401 900	302 896	99 004	32,69

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	16 780	18 838	- 2 058	-10,92
Services extérieurs	14 322	18 118	- 3 796	-20,95
Autres services extérieurs	31 065	23 055	8 010	34,74
Impôts, taxes et versements assimilés	2 973	2 474	499	20,17
Salaires et traitements	173 012	161 766	11 246	6,95
Charges sociales	63 865	56 816	7 049	12,41
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 451	3 828	623	16,27
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	31 000		31 000	N/S
Autres charges	1	289	- 288	-99,65
Total des charges d'exploitation (I)	337 469	285 185	52 284	18,33
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	17 364	53	17 311	N/S
Sur opérations en capital	8 621	553	8 068	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		16 440	- 16 440	-100
Total des charges exceptionnelles (IV)	25 985	17 046	8 939	52,44
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	363 454	302 230	61 224	20,26
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	38 446	666	37 780	N/S
TOTAL GENERAL	401 900	302 896	99 004	32,69
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXE

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 368 491,13 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 38 446,30 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

L'association Comité Solidarité Défense a mis en place une structure localisée à la Défense au sein de laquelle les plus démunis se voient proposer un lieu d'accueil de jour (suivi personnalisé, aide à l'insertion et lieu d'orientation vers des structures de stabilisation) et de mise à l'abri en période « grand froid ». Cette maison d'accueil qui est aussi un lieu de mixité sociale entre les travailleurs de la Défense et les accueillis, apporte une réponse aux besoins de première nécessité des usagers : hygiène, nourriture, premiers soins, lieu de parole et de repos.

L'année 2017 est la dix-septième année complète de fonctionnement de l'accueil de jour à la Maison de l'Amitié. La Maison de l'Amitié a fonctionné toute l'année.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Le Comité Solidarité Défense n'a pas enregistré d'immobilisations incorporelles au bilan parce qu'elles ont été acquises sous forme de dons. Cependant, si elles étaient comptabilisées, les principes comptables seraient les suivants :

Les immobilisations incorporelles correspondent au fonds de commerce ainsi qu'à des logiciels.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'un an pour les progiciels. Concernant les logiciels spécifiquement créés par l'entreprise ils sont comptabilisés à leur coût de production et amortis sur une durée de deux ans, ce qui correspond à leur durée d'utilisation.

Les logiciels en cours de production à la clôture sont comptabilisés à hauteur des coûts engagés.

Le Comité Solidarité Défense a enregistré des immobilisations corporelles au bilan qu'il a acquis. Il a également acquis certaines immobilisations corporelles sous forme de dons qui ne sont pas comptabilisées. Cependant, celles comptabilisées respectent les principes comptables suivants :

Les règles d'amortissement d'un actif résultent d'une approche par composants et d'un test de dépréciation effectué lorsqu'il existe un indice de perte de valeur de l'actif immobilisé.

Les immobilisations doivent être décomposées en composants significatifs qui se caractérisent par des durées d'utilisation différentes et un remplacement à intervalles réguliers. Chaque composant significatif doit être inscrit distinctement à l'actif et amorti sur sa propre durée d'utilisation.

L'entité réalise un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif corporel ou incorporel a pu perdre notablement de sa valeur.

Dans les cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

Les immobilisations détenues par la société ne se prêtent pas à l'éclatement par composants en raison de leur faible complexité.

Installation, Agencements/Constructions	10 ans
Electroménagers	04 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légal Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial Dépôt de caution	152			152	
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Installations générales, agencements divers	22 944	18 788		41 732	
Installations générales, agencements bagagerie		2 479		2 479	
Matériel de bureau et informatique	998			998	
Electroménager	7 507		894	6 613	
Immobilisations financières					
TOTAL	31 601	21 267	894	51 974	

Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Installations générales, agencements, aménagements divers	3 048	3 462		6 510
Installations générales, agencements bagagerie		90		90
Matériel de bureau et informatique	396	333		729
Electroménager	6 655		2 217	4 439
TOTAL	10 099	3 885	2 217	11 768

TRESORERIE DISPONIBLE

Les disponibilités de l'association s'élèvent à 283 580 €. Ce fond de roulement permet de faire face à environ neuf mois de frais de fonctionnement, en attente du versement de la subvention annuelle DRIHL (la subvention DRIHL pour l'exercice 2017 a été versée au cours du mois d'Avril).
Le solde du Livret A s'élève à 72 125,56 €.

Nature	Quantité	Valeur unitaire	Total
BANQUE			209 602
LIVRET A			72 126
CHEQUES A ENCAISSER			1 955
CAISSE			1 475
CAISSE ACCEUILLIS			377
TOTAL			283 580

FONDS ASSOCIATIFS

Les capitaux propres passent de 186 K€ à fin 2016 à 271 K€ à fin 2017, la variation correspond à l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 :

	Déc. 16	RAN	Dotation réserves légales	Dividende versé	RN N	Déc. 17
Capital						
Réserve légale						
Réserves disponibles						
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						46 993
RAN	185 388	666				186 054
RN N-1	666	- 666				
RN N					38 446	38 446
Total	186 054	-	-	-	38 446	271 493

Etat des provisions

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires Dont majoration exceptionnelles de 30% Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations	16 440		16 440	0
TOTAL	16 440		16 440	0

Une provision départ à la retraite, constituée en 2016 à été reprise en totalité en produits exceptionnels.

CHARGES A PAYER

Les frais à payer au 31/12/2017 s'élèvent à 23 100 € regroupant essentiellement, les provisions sur congés payés et les honoraires du commissaire aux comptes et du cabinet comptable.

Frais à Payer 2015	
Prov/primes et charges/primes	0
Prov/CP et charges/CP	14 028
Prov Unifaf	2 973
Veolia / EAV Group	313
CAC	2 500
Expert-comptable	2 255
Edf	1031
TOTAL	23 100

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 400 € et se décomposent comme suit :

Produit perçu d'avance	
Avoir QUALIS	2 400
TOTAL	2 400

SUBVENTIONS PRIVEES ET PUBLIQUES

Pour l'année 2016, les dons en nature estimés s'élèvent à :

	Année 2017	Année 2016
Temps des bénévoles	44 000 €	43 500 €
Alimentation et fêtes	35 000 €	31 600 €
Location gratuite DEFACTO	33 000 €	33 000 €
Total	112 000 €	108 100 €

Si on intègre ces dons en nature dans le compte d'exploitation, celui-ci se présente comme suit:

	Monétaire	En nature	Total
Recettes privées	132 636	112 000	244 636
Recettes publiques	204 500		204 500
Total des recettes	337 136	112 000	449 136
Dépenses d'exploitation	337 469	112 000	449 469

CHARGES DE L'EXERCICE

Les dépenses d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 337 469 € (contre 218 582 € en 2016) analysées comme suit:

- Personnel : 236 877€ (contre 218 582 € en 2016),
- Autres dépenses de fonctionnement de la Maison et divers projets : 100 592 € (contre 66 603 € en 2016),

PRODUITS DE L'EXERCICE

Les produits de l'exercice se composent principalement de dons provenant de particuliers, d'entreprises et de subventions diverses, mais aussi de produit financiers pour 541 € d'intérêts du Livret A qui s'analysent comme suit :

Produits Financiers	
Intérêts Livret A	541
TOTAL	541